# SÉANCE RÉGULIÈRE DU 22 OCTOBRE 2019

**Présences** :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur | Réjean Gouin | Maire |
| Monsieur | François Dubeau | Poste #1 |
| Monsieur | Pierre Tardif | Poste #2 |
| Monsieur | Francis Lacelle | Poste #3 |

**Absences** :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur | Gilles Sénécal | Poste #4 |
| Monsieur | Richard Gilbert | Poste #5 |
| Monsieur | Louis-David Coutu | Poste #6 |

## 1. *Ouverture et constat du quorum*

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

## 2. *Adoption de l'ordre du jour*

**0287-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

## 3. *Greffe*

### 3.1. Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

**0288-2019**

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

**3.1.1.** Séance régulière du 16 septembre 2019.
**3.1.2.** Séance spéciale du 30 septembre 2019.

*Adopté à l'unanimité.*

### 3.2. Dépôt bordereau de correspondance

| DATE | DE | À | DESCRIPTION |
|---|---|---|---|
| 09-08-2019 | Ministre des transports | Maire | Programme d'aide à la voirie locale |
| 01-09-2019 | Sûreté du Québec | Élus | Journée de l'élu municipal avec la sûreté du Québec |
| 09-09-2019 | Récif 02 | Maire | Invitation webinaire |
| 12-09-2019 | Min. des Affaires municipales et de l'Habitation | Maire | Prolongation de délai |
| 19-09-2019 | Chambre de commerce de la Haute-Matawinie | Conseil municipal | Invitation Dans la mire 2019 |
| 24-09-2019 | Ministère de la Santé et des Services sociaux | Direction générale | Programme de financement de Stratégie québécoise de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes. |
| 26-09-2019 | BioGeo Solutions | Sébastien Gariépy | Offre de services |
| 27-09-2019 | Maison Louis-Cyr | Maire | Invitation 5e anniversaire |
| 30-09-2019 | La boutique RH | Direction générale adjointe | Offre de service |
| 30-09-2019 | Carrefour jeunesse emploi Matawinie | Maire | Demande d'appui financier pour Place aux jeunes Matawinie |
| 01-10-2019 | Fondation des Samares | Conseil municipal | Invitation Soirée en chanson. |
| 02-10-2019 | DCA comptable professionnel agréé | Conseil et Directeur général | Offre de services |
| 11-10-2019 | Comptoir Alimentaire Haute-Matawinie | Conseil municipal | Demande pour espace de stationnement |

## 4. ***Trésorerie***

### 4.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

**0289-2019**

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

| | | |
|---|---|---|
| 5.1.1. | Déboursés | 687 014, 70 $ |
| 5.1.2. | Salaires | 100 273, 20 $ |
| 5.1.3. | Paiement automatiques | 98 498, 14 $ |
| 5.1.4. | Comptes à payer | 221 789, 07 $ |

Représentés par les chèques # 19198 à # 19334.
*Adopté à l'unanimité.*

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

**4.2. Répartition subvention cannabis – Organisme Le Réseau**

**0290-2019**

**ATTENDU qu**e la MRC a déposé une somme de 6 965 $ pour contrer le cannabis.

**ATTENDU qu**e le conseil de la MRC a soulevé une résolution afin d'envoyer les sommes de chaque municipalité vers Le Réseau.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** de transférer la somme de 6 965 $, quote-part de la municipalité, à l'organisme Le Réseau afin de réaliser un projet commun pour contrer la consommation de cannabis.

*Adopté à l'unanimité.*

**4.3. Excavation François Bellerose – Facture # 4826**

**0291-2019**

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu d**'approuver la dépense de 6 377.96 $ taxes incluses, pour l'installation de deux bornes-fontaines sèches, sur les chemins Mont-Trinité et Saint-Ignace. D'appliquer la dépense au #GL 05821900023.

*Adopté à l'unanimité*

**4.4. Souper conférence « Dans la mire 2019 » – Représentation et commandite**

**0292-2019**

**CONSIDÉRANT** la croissance économique qui s'accentue pour la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la présence du Ministre de l'économie et de l'innovation et du Ministre responsable de la région de Lanaudière M. Pierre Fitzgibbon.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu de** participer à l'événement de réseautage en choisissant quatre représentants au coût de 125 $ chacun et d'octroyer une commandite de 200 $.

*Adopté à l'unanimité*

**4.5. Travaux égouts et aqueduc rue Brassard – Michel Chartier excavation**

**0293-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu d'**octroyer le contrat pour le déblais et l'installation de conduits d'aqueduc et égouts à Michel Chartier excavation au coût estimé de 95 000 $ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité*

**4.6. Travaux égouts et aqueduc rue Brassard – Jocelyn Bazinet**

**0294-2019**

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu d'**octroyer le contrat pour le remblai et l'aménagement du terrain de Jocelyn Bazinet au coût estimé de 15 000 $ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité*

**4.7. Travaux égouts et aqueduc rue Brassard – Michel Beaupied**

**0295-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu d'**octroyer le contrat pour le dynamitage et l'excavation des débris ainsi que la manipulation des tapis à Michel Beaupied au coût estimé de 16 000 $ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité*

**4.8. Les Glissières Desbiens – Chemin du Lac Taureau et Baie du Milieu**

**0296-2019**

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu d'**octroyer le contrat d'achat et d'installation de glissières à Les Glissières Desbiens, pour les chemins du Lac Taureau et de la Baie du Milieu au coût estimé à 34 200 $ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité*

**4.9. Sel Warwick – Achat de sel à glace en vrac**

**0297-2019**

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu d'**acheter 154.86 t. de sel à glace en vrac à Sel Warwick au montant de 99.50 $/t pour un total de 15 408.58 $ plus les taxes applicables, et de porter la dépense au #GL 02-330-00-622.

*Adopté à l'unanimité*

**4.10. Contrôle biologique des insectes piqueurs – Appel d'offres publique**

**0298-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat des insectes piqueurs octroyé à la firme GDG solutions écologiques est présentement terminé ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de renouveler une entente sur le contrôle biologique des insectes piqueurs ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu :**

- **De** mandater le directeur général à procéder à un appel d'offres public sur le contrôle biologique des insectes piqueurs ;

- **D**'autoriser la firme choisie à demander au Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour les années 2020 à 2025.

*Adopté à l'unanimité*

**4.11. Excavation François Bellerose - Patinoire**

**0299-2019**

**CONSIDÉRANT les** rapports de la firme EXP sur la piètre qualité du sol de la patinoire ;

**CONSIDÉRANT que** le sol en place comprend un horizon de matière végétale d'environ 100 mm d'épaisseur ;

**CONSIDÉRANT que** la teneur en matière organique de 2,18 % dépasse largement l'exigence de 0.8% selon la norme LC-31-228 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu de** mandater la compagnie Excavation François Bellerose pour effectuer les travaux de déblais et de remblais sur une profondeur de 4 pieds sur l'ensemble de la patinoire. Pour un montant s'élevant à 20 229 $ plus taxes, subventionné par : Fonds des petites collectivités du nouveau fonds chantiers Canada-Québec, Hydro-Québec et Desjardins, fonds dédiés à la réfection de la patinoire.

*Adopté à l'unanimité*

**4.12. Distribution 94 Enr. – Entretien patinoires 2019-2020**

**0300-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'accorder le contrat d'entretien des patinoires pour la saison 2019-2020 à Distribution 94 Enr., pour un montant s'élevant à 18 000 $ plus taxes et d'appliquer les dépenses au # GL prévu à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**4.13. M. Roger Gervais - Surveillance du chalet des loisirs 2019-2020**

**0301-2019**

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'accorder le contrat de surveillance du chalet des loisirs pour la saison 2019-2020 à M. Roger Gervais pour un montant s'élevant à 5 000 $ et d'appliquer les dépenses au # GL prévu à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**4.14. Souper de Noël 2019 – Employés et élus municipaux**

**0302-2019**

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'approuver les dépenses reliées au souper des employé(e)s et élus, accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s, du 6 décembre 2019 et d'appliquer la dépense prévue au budget 2019 (maximum 2 500 $(50% TVQ incluse)) au #GL 02-100-00-493.

*Adopté à l'unanimité*

**4.15. Fête des bénévoles – 5 à 7**

**0303-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal croit qu'il est important de remercier les bénévoles œuvrant dans le milieu communautaire, donnant un soutien aux citoyennes et citoyens de Saint-Michel-des-Saints;

**ATTENDU QUE** les dépenses reliées à cet évènement ont étés prévues au budget 2019.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu :**

- D'inviter tous les bénévoles impliqués dans le milieu communautaire à Saint-Michel-des-Saints ;
- De tenir un 5 à 7 à la salle J.-M. Bellerose le 29 novembre 2019;
- D'appliquer les dépenses reliées à cet évènement, maximum 5 000$ (50% TVQ incluse) au #GL 02-100-00-493 (Réceptions).

*Adopté à l'unanimité*

**4.16. Réfection de la patinoire – Coûts excédentaires**

**0304-2019**

**CONSIDÉRANT** le dépassement des coûts reliés à la réfection de la patinoire ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'affecter les dépenses excédantes au fond de roulement pour un maximum de 22 000 $ plus taxes et un montant de 18 100 $ au #GL 55-161-00-004 (fond dédié aux parcs et terrain de jeux).

*Adopté à l'unanimité*

**4.17. DCA comptable agréé inc. – Offre de services**

**0305-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'octroyer le contrat de services à DCA comptables agréé Inc. pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 se déclinant comme suit :

- Municipalité Saint-Michel-des-Saints : réalisation du mandat d'audit pour l'exercice 2019 et présentation aux membres du conseil pour un montant de 14 900 $ plus taxes.

- Corporation pour le développement du lac Taureau : réalisation du mandat d'audit pour l'exercice 2019 et présentation aux membres du conseil pour un montant de 4 200 $ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité.*

**4.18. La boutique RH d'Altifica– Offre de services**

**0306-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** de mandater La boutique RH d'Altifica pour réévaluer le dossier d'équité salariale. Ce qui consiste à : analyser les travaux d'évaluation du maintien de l'équité salariale, réaliser des affichages et communication CNESST et faire présentation au syndicat et à la partie patronale. Pour un montant s'élevant à 2 625 $ plus taxes, débité au #GL 02-190-00-411.

## 5. *Direction et Ressources humaines*

**5.1. Direction générale – Fin de période de probation**

**0307-2019**

**ATTENDU** l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;

**ATTENDU** les recommandations du comité de sélection et du maire ;

**ATTENDU** que M. Sébastien Gariépy a bénéficié d'une période de probation de six mois se terminant le 20 septembre 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** :

- **De** nommer M. Sébastien Gariépy au poste de directeur général / secrétaire-trésorier à compter du 20 septembre 2019, et ce, selon les modalités qui seront négociées entre les parties ;

- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Richard Gilbert, conseiller à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, ledit contrat de travail.

*Adopté à l'unanimité*

**5.2. Urbanisme - embauche**

**0308-2019**

**ATTENDU** l'appel de candidatures pour le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et environnement ;

**ATTENDU** que quatre candidats ont été rencontrés lors d'entrevues ;

**ATTENDU** que Mme Marie-Ève Moreau a obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation d'embauche ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu de** nommer Marie-Ève Moreau au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement en date du 5 novembre 2019, aux conditions prévues à la convention collective.

*Adopté à l'unanimité*

**6. *Urbanisme & Environnement***

**6.1. Dépôt du rapport mensuel**

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

**6.2. Matricule 6566-36-3515– Demande de dérogation mineure**

**0309-2019**

**ATTENDU QUE** la demande concerne une habitation construite à 3.87 mètres 12.70 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (± 50'), ce qui contrevient à l'article 7.13.7 du règlement de zonage # 320-1992

**CONSIDÉRANT QUE** l'habitation a subi un incendie en 1990 et a été reconstruite ;

**CONSIDÉRANT QU'**un permis a été émis en 2012 pour la construction d'un solarium 3 saisons sur un plancher avec fondation existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation à aucun impact sur le voisinage ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1401 chemin des Cyprès (matricule 6566-36-3515), tel que recommandé par le CCU (72 CCU 2019).

*Adopté à l'unanimité.*

### 6.3. Matricule 7377-01-1436– Demande de dérogation mineure

**0310-2019**

**ATTENDU QUE** la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de 1760p² au lieu de 1200p², et ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

**CONSIDÉRANT QUE** l'habitation à une superficie de 697p² ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dimension du bâtiment accessoire voulu, incluant le ''car port'', est 2.5 fois plus grande que la superficie de l'habitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU considère la demande comme étant plus une dérogation majeure que mineure ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 19 chemin Fernand (matricule 7377-01-1436), tel que recommandé par le CCU (73 CCU 2019).

*Adopté à l'unanimité.*

### 6.4. Matricule 7372-44-5795- Demande de dérogation mineure

**0311-2019**

**ATTENDU QUE** la demande concerne l'empiètement de la galerie avant d'une habitation de 2.97 mètres (9.7 pieds) dans la marge avant au lieu de 2 mètres (± 6'6''), ce qui contrevient à l'article 6.5.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement de l'habitation avait implanté par un arpenteur géomètre mais du dynamitage a dû être effectué ce qui a fait disparaitre les repères de l'arpenteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est mineure (97 centimètres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation ne nuira à personne ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 41, chemin des Gargouilles (matricule 7372-44-5795) tel que recommandé par le CCU (74 CCU 2019).

*Adopté à l'unanimité.*

### 6.5. Matricule 7269-99-7584 – Étude de projet d'enseigne

**0312-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du commerce situé au 190 rue Brassard, désire rafraichir les enseignes du commerce et que pour les enseignes qui seraient à plat sur le bâtiment, la superficie serait supérieure à celle autorisée par la réglementation (8.14 m² voulu au lieu de 5 m² autorisé).

**CONSIDÉRANT** la nature du commerce ;

**CONSIDÉRANT** l'envergure de la façade du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone où est située le commerce est une zone commerciale extensive (Ce-3) ;

**CONSIDÉRANT** le commerce est contiguë à un Ultramar et un Provigo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur les dérogations mineures a été changé en 2015 et que dorénavant il est interdit de traiter les enseignes en dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6.14.21 du règlement de zonage stipule que : dans le cas de bâtiments industriels situés dans les zones CoIn ou Ce, la superficie maximale de l'enseigne installée à plat sur un mur est la suivante : 1 mètre carré par mètre de longueur dudit mur ou 15 mètres carrés maximum par établissement ou emplacement ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** de modifier l'article 6.14.21 du règlement de zonage en y ajoutant le terme « bâtiment commercial » et le règlement 580-2015 sur les dérogations mineures afin d'autoriser à nouveau le traitement des enseignes et de l'affichage en dérogation mineure, tel que recommandé par le CCU (75 CCU 2019).

*Adopté à l'unanimité*

### 6.6. Matricule 7273-71-4708 - Demande de permis d'aménagement de terrain

**0313-2019**

**CONSIDÉRANT** que le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA en vigueur ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain pour la propriété située sur le chemin Beaulac, plus précisément sur une partie du lot 23B-1 et

partie du lot 24, rang C, canton de Brassard (matricule 7273-71-4708) tel que recommandé par le CCU (76 CCU 2019).

*Adopté à l'unanimité*

**6.7. Matricule 7272-16-3372 - Demande de permis de construction**

**0314-2019**

**ATTENDU QU'une** demande de permis de construction d'une habitation (PIIA) sur la rue Vic, plus précisément sur une partie du lot 26B, rang C, dans le canton de Brassard (zone Va-2, matricule 7272-16-3372), a été faite lors d'une séance spéciale du CCU, le 10 octobre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA # 400-1998;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation (PIIA) sur la rue Vic, plus précisément sur une partie du lot 26B, rang C, dans le canton de Brassard (zone Va-2 matricule 7272-16-3372), tel que recommandé par le CCU (80 CCU 2019).

*Adopté à l'unanimité*

***7. Avis de motion :***

***8. Loisirs & Parcs***

**8.1. Dépôt rapport des activités**

***9. Hygiène du Milieu***

***10. Travaux publics***

**10.1. Chemins à double vocations – Demande d'aide financière 2018-2019**

**0315-2019**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'information appropriée concernant le type et le

volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2018-2019.

| NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS | LONGUEUR À COMPENSER (km) | RESSOURCE TRANSPORTÉE | NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE |
|---|---|---|---|
| Rue Saint-Michel | 1.1 km | Bois brut | 2 300 chargements |
| Chemin Cyprès | 11.0 km | Bois brut | 2 300 chargements |

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** que la municipalité demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12.1 km.

*Adopté à l'unanimité*

## *11. Sécurité Publique*

### 11.1. Ministère de la sécurité publique – Formation pompiers 2020

**0316-2019**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et deux (2) pompiers pour le programme d'opérateur autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Matawinie.

*Adopté à l'unanimité*

## *12. Administration*

### 12.1. Ministère des transports – Mandat

**0317-2019**

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'autoriser Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire/trésorier à représenter la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, ainsi qu'à être signataire dans tous les dossiers impliquant le Ministère des Transports.

*Adopté à l'unanimité*

### 12.2. Desjardins – Règlement d'emprunt temporaire

**0318-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 646-2019 a été approuvé par le MAMOT;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit payer les travaux par un emprunt temporaire jusqu'à la fin de ceux-ci;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

- **D'**autoriser l'ouverture du règlement d'emprunt temporaire 646-2019 avec Desjardins;

- **QUE** Réjean Gouin, maire, ainsi que Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire / trésorier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour cet emprunt.

*Adopté à l'unanimité*

### 12.3. Rassemblement des camionneurs 2020 – Demandes et autorisations

**0319-2019**

**ATTENDU QUE** le Rassemblement des camionneurs de Saint-Michel-des-Saints aura lieu 27 juin 2020.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu que :**

- Les organisateurs devront fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'évènement d'ici le 1 juin 2020. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2 000 000 $ par réclamation pour l'évènement du 27 juin 2020 sur les propriétés appartenant à la municipalité ;

- Les organisateurs devront se prévaloir à leurs frais de toilettes chimiques ;
- La municipalité confirme l'apport gratuit de :
  15 x Bacs poubelles noires
  5 x Bacs recyclage bleus
  1 x Conteneur 8 verges
  (Les organisateurs devront nettoyer les terrains et vider les bacs dans le conteneur à la fin des activités)
  Prêt des barrières et cônes de circulation
  Présence de 5 pompiers volontaires et du directeur de la Sécurité publique
  L'accès à la patinoire municipale
  Prêt de la scène Nouveau Monde Graphite
- Dérogation autorisée pour les roulottes à des fins de séjours temporaires sur les terrains du village (vendredi le 26 juin à lundi le 29 juin inclusivement) ;
- Autorisation accordée pour la prolongation de musique jusqu'à minuit ;

- D'autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre Chagnon et Durand) la rue Matawin (entre Durand et Saint-Michel), la rue Boucher et la rue Beauséjour le 27 juin entre midi et 16 h

- La municipalité octroi une participation financière de 2 000 $. Le logo de la municipalité devra apparaitre sur toute publicité des organisateurs.

*Adopté à l'unanimité.*

### 12.4. Ventes pour taxes 2018 – Autorisation signatures

**0320-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'autoriser Mme Élise Pellerin, notaire, à préparer les actes de vente (3) concernant les acquisitions 2018, relativement aux ventes pour taxes pour la MRC et de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire/trésorier, à signer tous documents en rapports avec ces ventes.

*Adopté à l'unanimité.*

**12.5. Cession chemin Rondeau – Autorisation signatures**

**0321-2019**

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** de faire l'acquisition du chemin Rondeau et d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire/trésorier, à signer tous documents en rapports avec la cession du chemin Rondeau.

*Adopté à l'unanimité.*

**12.6. Office municipale d'habitation – Regroupement**

**0322-2019**

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Rawdon, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme, l'Office municipal d'habitation de Saint-Michel-des-Saints, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zénon, l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Béatrix et l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha ont demandé l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Rawdon, de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Côme, de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon, de Saint-Donat, de Sainte-Marcelline-de-Kildare, de Sainte-Béatrix et de Saint-Jean-de-Matha un projet d'entente de regroupement des NEUF (9) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** de recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Rawdon, de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Michel-des-Saints, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Zénon, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Béatrix et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

*Adopté à l'unanimité.*

**12.7. Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie – Espace de stationnement**

**0323-2019**

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

- D'accorder le droit de stationner les véhicules des bénévoles, dans le stationnement du Centre communautaire de Saint-Michel-des-Saints, à l'occasion des distributions à chaque jeudi en semaine et lors de la distribution des paniers de Noël ;
- D'effectuer l'entretien hivernal du stationnement au 230 rue Saint-Michel.

*Adopté à l'unanimité.*

***Période de questions***

***13. Levée de l'assemblée***

**0324-2019**

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 21 h 06

*Adopté à l'unanimité.*

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Réjean Gouin | Sébastien Gariépy |
| Maire | Directeur général / secrétaire trésorier |

MUNICIPALITÉ

LA FORÊT T'OBLIGE

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS